



**COMMUNE**  
DE  
**BOUGY-VILLARS**

Bougy-Villars, 30 janvier 2024

## **Procès-verbal de la séance extraordinaire** **du 30 janvier 2024**

Président : Monsieur Chris Chard  
Secrétaire : Madame Liliane Meylan

**La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :**

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023.
3. Assermentations / Démissions.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n°1/2024** relatif à une demande de crédit supplémentaire de CHF 940'000.- pour le chauffage à distance du centre du village.
8. Divers et propositions individuelles.

## 1. Appel

28 membres sur 33 sont présents, 1 excusés, 2 absents, 1 démission.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

## 2. Approbation du procès-verbal du 08 décembre 2023

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 08 décembre 2023. *Pas de remarque.*

Vote, à main levée, sur l'approbation du procès-verbal du 08 décembre 2023

**Résultat : 26 oui, 0 non, 2 abstentions.**

**Le procès-verbal du 08 décembre 2023 est approuvé.**

## 3. Assermentations / Démissions

Assermentations :

- M. Serono-Régis Alain
- Mme Serono-Régis Nicole
- M. Erle Hanns-Eberhard
- M. Blanchard Georges-Claude
- M. Charbon Jacques
- M. Knudsen Finn
- M. Michel Jean-François
- Mme Werlod Marianne
- M. Christen Maxime
- M. Hörmann Stefan
- Mme Francescato Sarah
- M. Müller Claudio
- M. Mistry Mansel

Démission : - Mme Alexandra Thieulin

**Monsieur le Président** annonce **41 membres présents** et remercie-les personnes présentent ce soir. Le Conseil général compte **45 membres**.

## 4. Communications du Président

**Monsieur le Président** remercie **Monsieur Jean-Paul Morandi, Vice-Président**, ainsi que **Madame Liliane Meylan, secrétaire**, pour la mise en place de ce Conseil général extraordinaire.

**Monsieur le Président** informe que le bureau du Conseil a reçu, en date du 9 janvier 2024, la démission par courrier de Madame Alexandra Thieulin, en tant que scrutatrice

du bureau et membre du Conseil général. L'information étant parvenue au bureau du Conseil général après l'approbation et l'envoi de l'ordre du jour. Monsieur le Président informe que lors du prochain Conseil général organisé en mars 2024, le point concernant l'élection d'un/e nouveau membre du bureau sera à l'ordre jour afin de compléter le groupe de travail.

Il remercie **Madame Alexandra Thieulin** pour son travail et sa collaboration durant ces quelques années au sein du bureau et en tant que membre du Conseil général.

**Monsieur le Président** conclut en informant que suite à la demande de la Municipalité, le prochain Conseil général ne sera pas le mardi 12 mars 2024 comme agendé. La date a été repoussée au **mardi 24 mars 2024 à 20h00**.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic**, concernant le point 5 de l'ordre du jour « communications de la Municipalité ».

## **5. Communications de la Municipalité**

**Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, n'a pas de communication.

**Monsieur Olivier Dumuid, Municipal**, donne quelques informations concernant la possibilité d'étendre les investissements auprès des banques partenaires selon le préavis 03.2023 au vu de l'augmentation des taux. Il était opportun de flexibiliser et optimiser les possibilités d'investissements. Les résultats de ce dossier seront présentés lors du prochain Conseil général de juin 2024. Il faut savoir que ces différents placements ont permis d'obtenir un revenu de CHF 76'000.- qui agrmente ainsi les caisses de la commune.

Selon discussion avec la CoGesFin, il a également été procédé à une diminution du nombre de relations bancaires qui avaient été créées à l'époque des taux négatifs, afin d'éviter d'être pénalisé. La première relation supprimée est celle avec la banque Migros. La Municipalité continue de collaborer avec la Caisse d'Epargne d'Aubonne, la Caisse d'Epargne de Nyon, la Caisse Raiffeisen et la BCV auprès desquelles les liquidités sont conservées.

**Monsieur Florent Morandi, Municipal**, prend la parole et donne quelques informations sur la LPPNP (Loi sur la Protection du Patrimoine Naturel et Paysager). En effet, diverses informations relatées dans la presse concernant certains assouplissements de la loi, demandés par le Grand Conseil, au sujet de la coupe des arbres, celle-ci sera soumise à autorisation sur l'entier du patrimoine arboré. L'assouplissement vise à enlever l'obligation de publier dans la FAO. Mais officiellement, la demande d'autorisation reste valable. Ce qui veut dire que les demandes d'abattages doivent toujours être adressées en priorité à la Municipalité, ceci afin de simplifier les demandes à venir.

## **6. Communication des commissions de «Recours», « ASSAGIE »,« SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».**

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours ». Pas de commentaire.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Catherine Richner** de la commission « ASSAGIE. Pas de commentaire.

**Madame Gaillard Houriet** informe qui suite aux préavis acceptés lors du dernier Conseil Intercommunal de l'ASSAGIE des statuts devront être adoptés par le Conseil général de Bougy-Villars. Le dossier sera ensuite finalisé par le Canton.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission, «SIDEPA/AIEE ». Pas de commentaire.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission «SIDERE ». Pas de commentaire.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS ». Pas de commentaire.

**7. Préavis municipal n°1/ 2024 relatif à une demande de crédit supplémentaire pour un montant de CHF 940'000.- pour le chauffage à distance du centre du village.**

La parole est donnée à **Monsieur le Syndic, Claude-Olivier Rosset** qui fait une brève présentation/explication.

Il rappelle l'historique de ce projet, de la construction de la maison Bodzérane en 2022 à ce jour. Il traite ensuite du contexte environnement, réchauffement climatique et les diverses mesures prises au niveau Suisse et international. A cet égard, il cite la loi fédérale du 18 juin 2023 (objectif zéro carbone), la loi vaudoise sur l'énergie en consultation (entrée en vigueur au 01.01.2025), et le nouveau PGA de Bougy-Villars en cours d'élaboration, qui imposent un certain nombre de mesures et encouragent le recours au chauffage à distance.

Il termine sa présentation en rappelant les atouts du CAD, à savoir respecter des exigences environnementales et légales, équipement des bâtiments communaux en attente, source d'énergie locale, amélioration des infrastructures du village.

Il présente **Monsieur Battilotti représentant de la SEFA** qui répondra aux différentes questions techniques durant la soirée.

Monsieur Olivier Dumuid, municipal, présente ensuite le financement du projet. Il présente les chiffres du coût initial du projet de CHF 2'300'000.- à ceux actualisés qui s'élèvent à CHF 2'900'000.-.

Le financement initial du projet a été validé par le Conseil Général du 23 mars 2021 avec un crédit de CHF 1'270'000.- qui se décompose de la manière suivante :

- Créer une société anonyme pour l'exploitation d'un chauffage à distance, avec une participation de 35% des actions pour un montant de CHF 70'000.-.
- Accorder un prêt de CHF 1'000'000.- à la société anonyme,
- Financer à hauteur de CHF 200'000.- les travaux de génie civil pour le passage du réseau du CAD dans la Grand-Rue et dans les ruelles.

Aujourd'hui le montant de CHF 1'270'000.- ne permet plus la réalisation du projet.

Prévu initialement à CHF 2'346'271.- selon préavis 01-2021, le coût estimé de construction du CAD s'élève aujourd'hui à CHF 2'900'000.-. Cette hausse est imputable pour l'essentiel à des études et recherches complémentaires, à la progression des prix des matériaux et des travaux dans un contexte d'inflation, ainsi

qu'à des coûts additionnels liés à de nouvelles exigences réglementaires. A l'inverse, l'apport des taxes de raccordement a diminué suite à la révision à la baisse demandée par les propriétaires. Le complément d'investissement nécessaire s'élève à CHF 950'000.-.

La SEFA ne souhaitant pas s'engager davantage financièrement hormis une participation au capital de CHF 10'000.-, nous proposons de structurer le complément de CHF 940'000.- comme suit :

*-Augmentation du capital-actions de CHF 200'000.- à CHF 400'000,- dont CHF 190'000.- à charge de la commune de Bougy-Villars*

*-Prêt actionnaire complémentaire à la société anonyme de CHF 750'000.-*

L'investissement étant majoritairement assuré par la commune de Bougy-Villars, celle-ci deviendrait également majoritaire dans le capital-actions, la SEFA gardant le rôle d'exploitant.

L'augmentation du capital-actions permettrait à la commune de Bougy-Villars de devenir actionnaire majoritaire à hauteur de 65% (précédemment 35%), le solde du capital étant détenu par la SEFA à hauteur de 35% (précédemment 65%). Nous profiterions de cette modification pour rapatrier le siège de la SA d'Aubonne à Bougy-Villars.

Les modalités proposées du prêt actionnaire complémentaire de CHF 750'000.- sont les suivantes :

*-Taux d'intérêt de 0.5% pendant les 15 premières années puis à redéfinir selon les conditions du moment.*

*-Remboursement sur 35 ans dès la 6ème année.*

Les projections présentées, réalisées par la SEFA, montrent que le CAD générera un excédent brut d'exploitation dès sa mise en service.

En raison des coûts d'amortissement importants, du remboursement et des intérêts du prêt communal, et finalement, de l'augmentation du nombre de clients, le résultat opérationnel quant à lui passera du négatif au positif à l'horizon 2036.

Finalement, le résultat avant impôt (EBT) passera du négatif au positif, compte tenu de l'augmentation du nombre de clients et du loyer pour l'utilisation des locaux communaux qui est compté comme charge exceptionnelle.

Comme exposé dans le préavis 01.2024, la mise en place d'un CAD, pour les bâtiments communaux uniquement, est estimée à CHF 1'281'000,- (voir annexe). De plus, le prix du kWh serait de 54.9 centimes, contre 34.9 cts/kWh pour la variante complète proposée.

Par ailleurs, les frais d'étude engagés à ce jour, qui s'élèvent à CHF 750'000.- environ et qui font partie des coûts d'investissement du CAD, seraient perdus en cas d'abandon de ce dernier.

Rappelons que les bâtiments communaux sont actuellement équipés d'un chauffage soit au mazout soit électrique, deux modes proscrits d'ici à 2040.

L'abandon complet du CAD n'est pas une option pertinente compte tenu des exigences légales, des contraintes techniques et de l'emplacement des bâtiments.

La Municipalité est consciente que le chauffage à distance couvrira les besoins en énergie des habitants du bourg.

De ce fait et afin de préserver un traitement d'égalité pour tous les propriétaires de son territoire, elle se propose de déposer, prochainement, un préavis dans lequel seront fixés les moyens d'y parvenir.

En cas d'acceptation du préavis, les travaux du CAD (réseau et chaufferie) sont planifiés en 2024 et 2025 en coordination avec les travaux de rénovation de la Grand-rue afin de réaliser les raccordements dans tous les bâtiments communaux et privés dès l'automne 2024.

Ces travaux seront également organisés avec les autres réseaux souterrains tels que ceux prévus pour l'eau potable, les évacuations des eaux claires et usées, ainsi que les télécoms, rendant la fibre optique alors disponible pour chaque bâtiment raccordé au CAD.

Le bois utilisé sera de préférence d'origine locale ou suisse uniquement, sous forme de pellets afin d'avoir une haute qualité énergétique.

Le CAD est destiné à fournir de la chaleur et de l'eau chaude à tous les bâtiments du centre du village.

### **Conclusion de la Municipalité**

A l'heure de la transition énergétique imposée tant par les conditions environnementales que par les nouvelles dispositions légales, les collectivités publiques se doivent d'être exemplaires et à ce titre le CAD répond à toutes ces conditions.

La Municipalité est ainsi convaincue que la commune doit absolument s'engager dans cette voie.

### **Décision**

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**1. D'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation de capital de la société CAD Bougy-Villars SA pour un montant de CHF 190'000.-, portant le capital action à CHF 400'000.- détenu à 65% par la Commune de Bougy-Villars.**

**2. D'autoriser un prêt complémentaire de CHF 750'000.- de la Commune à la société anonyme. Ce prêt sera rétribué au taux de 0,5% par année pendant 15 ans (taux d'intérêt à renégocier pour la durée résiduelle du prêt) et sera amorti sur 35 ans.**

**Le premier remboursement interviendra au plus tard en année six afin d'assurer les liquidités à court terme et ancrer le développement du plan d'affaires. Le partenaire remettra en nantissement ses actions en garantie du prêt de CHF 750'000.- En cas de vente de sa participation à un tiers, le prêt de la Commune**

**devra être remboursé en capital et intérêt, quel que soit la date de la vente afin de libérer les actions nanties.**

**3. De prélever ces montants (CHF 940'000.- au total) sur les liquidités courantes de la Commune.**

**Monsieur le Président** remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Richard Gerritsen** présente le rapport de ladite commission :

Lors des séances du 21-12-2023, 11-01-2024 M. Claude Olivier Rosset, Syndic, M. Olivier Dumuid, Municipal des Finances ainsi que Monsieur Battilotti de la SEFA nous ont expliqué les éléments essentiels de ce préavis. La Commission les remercie pour leur disponibilité, les réponses fournies, lors des séances, ainsi que la mise à disposition de tous les documents relatifs au projet.

Pour faire son rapport la commission s'est basée sur :

1. La réponse de la Municipalité aux questions de la CoGesFin,
2. Le rapport d'expertise de l'entreprise Hydroconcept mandaté par la Commune,
3. Les documents financiers fournis par la SEFA,
4. L'expérience d'autres communes qui ont installé un CAD,
5. Visite des installations de chauffage des bâtiments communaux.

Le chauffage à distance semble être la panacée ; écologique, moderne, en accord avec la politique cantonale. Ce qui était une opportunité hier s'est transformée en boulet pour plusieurs communes. Trop cher à entretenir, peu adapté à la configuration territoriale de certaines localités, réticentes des clients potentiels. Face à ces difficultés certaines de ces communes ont cédé leurs installations à des tiers comme la SEFA ou la Romande Energie. Mais avant, elles ont dû assumer les pertes comptables. pour une installation de chauffage à distance à Bougy-Villars. Le résultat de cette expertise est, d'une manière générale, très négatif et conclut que le projet n'est pas viable économiquement dans la configuration actuelle sans un investissement à fond perdu de la commune.

Monsieur Battilotti de la SEFA nous explique que la raison de cet état de fait est que la densité énergétique (MWh/an par mètre linéaire de conduite) est trop faible et que l'étendue de la période transitoire pour atteindre une neutralité des coûts est incertaine. Pour ces raisons-là que la SEFA renoncerait actuellement à une éventuelle reprise du projet CAD en son nom comme elle l'a fait dans d'autres communes (Givrins, St-George).

**Dans la configuration actuelle** le résultat net de l'exploitation restera négatif, en tout cas pendant les 12 ans premières années, selon les chiffres fournis par la Municipalité. Le montant du déficit dépendra **essentiellement du raccordement de 17 nouveaux propriétaires au CAD pendant ce laps de temps.** Cela veut dire que chaque raccordement est subventionné pendant au moins 12 ans.

Pour éviter de favoriser financièrement les bâtiments raccordés au CAD la Municipalité évoque des mesures compensatoires et équitables pour les propriétaires qui ont déjà installé des chauffages aux énergies renouvelables ou qui vont le faire. Bien que ces mesures compensatoires ne soient à ce jour pas définies, nous pouvons estimer que la compensation que la commune devra verser est situé entre CHF 500.- et CHF 1000.- par année (sur 12 ans) ainsi qu'une prime unique de CHF 5000.- à chaque propriétaire. Ce qui fera plus que doubler voire tripler les pertes annuelles induites par le CAD.

Actuellement 23 privés ont signé le contrat de « Fourniture de chaleur » mais n'ont pas encore payé le forfait raccordement contrairement aux engagements contractuels alors

qu'un minimum de 33 privés (correspondant à 40 raccordements avec les sept bâtiments communaux serait nécessaire pour un équilibre financier avec les hypothèses du préavis.

Nous constatons aussi que le prix du kWh de 25 cts est un prix élevé qui se trouve nettement au-dessus de la moyenne. Le rapport d'expertise montre que le prix au-delà de 20 cts est problématique pour décider les clients potentiels à se raccorder alors que le prix réel pour atteindre l'équilibre financier de notre projet se situe plutôt autour de 30cts.

Lors de la visite des chauffages des bâtiments communaux nous avons constaté qu'à part la maison Bodzérane et l'Administration Communale les chaufferies des autres bâtiments ont été transformées dans l'optique d'un raccordement futur à un chauffage à distance. A noter que dans ces chaufferies la place à disposition ne permettrait pas l'installation d'un autre type de production de chaleur. Cette configuration peut certainement aussi se rencontrer chez d'autres propriétaires du centre du village.

D'une manière générale nous pouvons dire que l'analyse financière n'est pas très favorable pour l'installation d'un CAD à Bougy-Villars.

Comme l'expertise d'Hydroconcept nous démontre que dans la configuration actuelle le projet n'est pas viable, la CoGesFin s'est posé la question s'il n'était pas possible de changer un peu cette configuration.

### **Analyse d'une proposition :**

Choix du combustible. Si le bois correspond dans notre projet à l'alternative à privilégier, les plaquettes sont deux fois moins chères que les pellets. D'après les calculs de la SEFA nous pouvons diminuer le coût annuel d'exploitation d'environ 40'000 CHF (-20%) en utilisant les plaquettes. L'inconvénient lié au pouvoir calorifique variable des plaquettes a pu être éliminé, car aujourd'hui le prix payé des plaquettes est fonction des kWh produits à la sortie de la chaudière et non au tonnage livré.

En plus comme les plaquettes viennent du triage forestier de la Saubrette, dont Bougy-Villars fait partie, la variation de prix est faible, ce qui n'est pas le cas des pellets.

**En choisissant la solution des plaquettes nous favorisons une énergie locale, nos forêts, une stabilité des prix et une diminution des coûts d'exploitation de 20%.**

Il faut noter que les plaquettes nécessitent un volume de stockage plus conséquent que pour les pellets. Actuellement Le local de stockage a un volume de 80m<sup>3</sup> ce qui donne selon les calculs de la SEFA une autonomie de 6 jours. Par grand froid cela peut diminuer à 5 jours. Si jugé nécessaire les volumes à disposition permettraient de réaménager les locaux pour augmenter la capacité de stockage. Il est aussi possible d'installer provisoirement une benne de 30m<sup>3</sup> à l'extérieur en hiver.

Les plaquettes permettent un approvisionnement local en circuit court et offrant plus de réactivité pour répondre à la demande en combustible de notre CAD. A noter enfin que la distance parcourue par les camions pour amener les plaquettes est bien moindre que celle des pellets par contre le système d'alimentation des chaudières est spécifique. Mais au bout le bilan est plus favorable pour les plaquettes.

**Donc là aussi une diminution de la pollution en CO2.**

Sans oublier le double avantage financier, les comptes du CAD sont équilibrés dès la première année et il n'est de ce fait plus nécessaire de compenser les autres propriétaires non raccordés au CAD mais utilisant des énergies renouvelables.

## **Là aussi Double économie d'environ CHF 80'000.**

Cette solution diminue enfin le risque pour les utilisateurs initiaux et futures du CAD d'être prisonniers d'un système qui, pour être rentable, devra augmenter le prix du kWh sans que le client final ait son mot à dire.

### **Stabilité des prix voire diminution.**

Avec l'aide de la SEFA, qui nous a fourni tous les calculs pour cette analyse, nous pouvons vous proposer, sous la forme d'un amendement, une solution financière satisfaisante à la fois pour la Commune et pour les utilisateurs du CAD.

Après discussions et délibérations, la COGEFIN vous propose à l'unanimité des membres d'approuver le préavis 1/2024 avec l'amendement suivant :

*Accepter la solution d'utilisation « des plaquettes » comme source d'énergie pour favoriser une énergie locale (nos forêts) pour obtenir une stabilité des prix et une diminution des coûts d'exploitation de 20%.*

**Monsieur le Président** remercie les membres de la CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

**Monsieur Olivier Dumuid, Municipal**, prend la parole. Il explique qu'une discussion et une interaction très constructive a eu lieu entre la Municipalité et la CoGesFin. Au vu de la complexité du projet, la CoGesFin a mis en avant des alternatives aux pellets et demandé à la Municipalité d'examiner des variantes sur le choix du combustible pour le CAD. La Municipalité s'est donc rendu compte « des possibilités et des variantes discutables » pour que le projet puisse aboutir.

Présentation d'un tableau comparatif avec explications des variantes concernant les pellets versus plaquettes avec la conclusion de l'impact financier qui en découle. Avec un combustible moins cher, il sera possible pour la Municipalité d'être bénéficiaire dès l'approbation du projet, mais également d'abaisser le coût de l'énergie pour les utilisateurs. Ce qui va potentiellement accélérer le raccordement de certaines personnes qui étaient hésitantes par rapport au coût de l'énergie.

**Monsieur Claudio Müller** demande quelle est la différence du volume comparativement aux plaquettes et aux pellets ?

**Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, répond que lors de discussions avec la CoGesFin, la Municipalité a revu sa position concernant les différentes propositions entre les pellets et les plaquettes. Il a été constaté que la fréquence de remplissage du réservoir est moindre. La solution des plaquettes est plus avantageuse financièrement. Cette solution ne limite en rien l'extension du réseau ou le nombre de raccordement au sein du village.

**Monsieur Knott Graham** prend la parole et rappelle que lors de la séance d'information avec la Municipalité et les spécialistes de la société SEFA, il a été dit qu'il n'était techniquement pas possible d'installer des machines trop volumineuses pour l'installation des plaquettes en raison de manque de place. Aujourd'hui, la Municipalité dit que c'est possible. Qu'en est-il ?

**Monsieur Battilotti, représentant de la SEFA**, répond qu'avec 2 chaudières installées dans les chaufferies, il est tout à fait possible de consommer des plaquettes sèches, ainsi que des pellets.

Il a été confirmé par les différents fournisseurs contactés pour l'élaboration du projet et du cahier des charges au sein de la SEFA, la possibilité d'installer deux chaudières dans le local de chaufferie. De plus, les chaudières prévues sont compatibles pour des plaquettes ou des pellets. Lors de la présentation du projet, il y a de cela environ 2 ans, il n'était pas envisageable d'installer des chaudières à plaquettes.

Après discussions, il est tout à fait possible d'installer 2 chaudières de 240KW chacune concernant la consommation de plaquettes.

Présentation de deux bocaux avec des plaquettes et pellets avec explications des avantages et des inconvénients.

**Monsieur Lancelot Frick** demande s'il y aura des cendres, et qu'elle en sera la quantité ?

**Monsieur Battilotti, représentant de la SEFA**, répond par l'affirmative pour les cendres et précise qu'il y aura environ 11 tonnes de cendres de plaquettes à évacuer par année. A contrario, les cendres de pellets représentent 2 tonnes à évacuer par année.

**Monsieur Johann Gebhard** demande pourquoi il n'est pas possible d'augmenter le volume du silo ?

**Monsieur Battilotti, représentant de la SEFA** répond que l'augmentation du volume du silo est extrêmement coûteuse. Le bureau Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA a étudié les locaux afin d'augmenter le volume du silo. Le coût engendré est trop élevé et ce n'est pas envisageable !

**Mme Sabrina Scardua** dit être surprise concernant les ravitaillements des plaquettes et pellets par rapport aux camions de transports et à l'augmentation du trafic poids lourds dans le village pour l'évacuation des cendres. Elle demande où est l'écologie dans tout ça ?

**Monsieur Battilotti, représentant de la SEFA** répond qu'il y aura environ 50 camions par année. Il précise que les chaudières ont des filtres à particules électrostatiques et qu'il n'y aura pas plus de particules dans l'air avec des plaquettes. Des filtres sont prévus et les émissions émises respecteront « l'ordonnance sur la protection de l'air » que ce soient des plaquettes, ou des pellets. Il n'y aura pas plus de risque pour la santé !

A savoir que les chaudières sont parfaitement identiques et que si par malheur, la méthode des plaquettes n'est pas pratique par la faible autonomie du silo, il est tout à fait possible de revenir techniquement sur du pellet.

En conclusion, il sera globalement bien plus propre d'utiliser « une seule cheminée » et un chauffage à distance, que 23 ou 40 cheminées en parallèles.

**Monsieur Erle Hanns** demande à la Municipalité s'il est prévu une subvention pour les propriétaires qui ne sont pas dans le rayon du CAD.

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** répond que la Municipalité prend note de la question et reviendra devant le Conseil pour plus de précisions à ce sujet.

Un débat se poursuit avec des questions réponses envers la Municipalité qui répond clairement sur les questions « financières », « plan d'investissement », « techniques » et « écologique » du préavis proposé.

Pas d'autre commentaire.

**Monsieur le Président** remercie les membres pour ce débat et demande à la Municipalité si elle accepte de s'orienter sur « la plaquette » selon la proposition/discussion avec la CoGesFin, mais refuse l'amendement proposé dans son rapport final : *Accepter la solution d'utilisation « des plaquettes » comme source d'énergie pour favoriser une énergie locale (nos forêts) pour obtenir une stabilité des prix et une diminution des coûts d'exploitation de 20%.*

L'amendement n'est pas recevable puisque la proposition de la Municipalité demande « un crédit supplémentaire » et ne porte pas sur des points « techniques ».

**Monsieur Florent Morandi, municipal**, précise que les amendements proposés par le Conseil et par les commissions doivent porter sur **les conclusions proposées dans les préavis**. En l'espèce, les points « techniques » n'entrent pas en ligne de compte dans les compétences du Conseil. De ce fait, l'amendement proposé par la CoGesFin n'est pas recevable puisqu'il ne porte pas sur les conclusions du préavis proposé par la Municipalité.

**Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic**, confirme que la Municipalité a bien pris note de la proposition, et après discussion avec la commission CoGesFin, un accord a été validé. Il précise que le projet sera réalisé avec « des plaquettes », cette proposition sera plus intéressante pour l'avenir.

**Monsieur le Président** demande aux membres présents de la CoGesFin s'ils acceptent « d'annuler l'amendement » proposé ?

La CoGesFin accepte *d'annuler l'amendement* pour autant que la municipalité *s'engage à choisir « les plaquettes » et demande à Madame Liliane Meylan, secrétaire de notifier ce changement dans le PV.*

**Monsieur le Président** remercie les membres pour ce débat intéressant et demande la votation du *préavis n°01/2024 relatif à une demande de crédit supplémentaire de CHF 940'000.- pour la construction du chauffage à distance du centre du village*, tel que présenté par la Municipalité **à main levée**.

**Monsieur le Président** informe l'assemblée qu'une personne a dû quitter le Conseil pour raison de santé. Le vote sera donc exécuté par **39 membres** et non 40. Le Président ne prenant pas part au vote sauf en cas d'égalité.

**Résultat : 35 oui, 1 non, 3 abstentions.**

Le Préavis municipal n° 01/2024 **relatif à une demande de crédit supplémentaire de CHF 940'000.- pour la construction du chauffage à distance du centre du village, tel que présenté par la Municipalité est accepté.**

## Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 1/2024
- Entendu le/s rapport/s de la/les commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### Décide

**1. D'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation de capital de la société CAD Bougy-Villars SA pour un montant de CHF 190'000.-, portant le capital action à CHF 400'000.- détenu à 65% par la Commune de Bougy-Villars.**

**2. D'autoriser un prêt complémentaire de CHF 750'000.- de la Commune à la société anonyme. ce prêt sera rétribué au taux de 0,5% par année pendant 15 ans (taux d'intérêt à renégocier pour la durée résiduelle du prêt) et sera amorti sur 35 ans.**

**Le premier remboursement interviendra au plus tard en année six afin d'assurer les liquidités à court terme et ancrer le développement du plan d'affaires. Le partenaire remettra en nantissement ses actions en garantie du prêt de CHF 750'000.- En cas de vente de sa participation à un tiers, le prêt de la Commune devra être remboursé en capital et intérêt, quel que soit la date de la vente afin de libérer les actions nanties.**

**3. De prélever ces montants (CHF 940'000.- au total) sur les liquidités courantes de la Commune.**

**Monsieur Claude-Oliver Rosset, syndic**, prend la parole et remercie l'assemblée pour sa participation, les remarques et le débat qui s'en est suivi, ainsi que pour la confiance relative au projet proposé. Il remercie également **Monsieur Battilotti, représentant de la SEFA** pour sa présence ce soir et ses compléments d'informations très utiles aux questions/réponses du préavis proposé.

**Monsieur Battilotti, représentant de la SEFA** remercie le Conseil général pour sa confiance malgré quelques réticences. Il précise que la SEFA fera tout pour qu'un maximum de personnes soient satisfaites dès la mise en route du chauffage à distance au sein du village de Bougy-Villars, avec un minimum de nuisances avec les transports routiers.

### **8. Divers et propositions individuelles.**

Pas de proposition.

**Monsieur le Président** remercie l'assemblée pour sa participation, les membres de la Municipalité et les membres de la CoGesFin pour son travail. Il souhaite une bonne fin de soirée à tous !

La séance du Conseil Général de Bougy-Villars est levée à 22h14.